



la
cgt JUSTICE
PJJ
vous informe !



RÉFORME DE LA FILIÈRE TECHNIQUE A LA DPJJ



La réforme de la filière technique est une revendication portée de longue date par la CGT. Une première audience ministérielle, organisée par le secrétariat général, s'est tenue le 20 septembre 2023 ([et clic](#)). Depuis cette date, la CGT-PJJ demande à la DPJJ d'établir une cartographie précise des missions et des besoins, dans le cadre d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales.

Nous regrettons donc de nous retrouver, près de trois ans plus tard, une nouvelle fois dans la précipitation, alors que la copie devrait être pratiquement finalisée dès septembre. Cette impréparation de la DPJJ réduit considérablement l'espace de concertation et risque de fragiliser une réforme pourtant très attendue, qui aurait pu être bien plus préparée pour l'ensemble de la filière technique.

24 promotions en quatre ans pour 358 agents : seuls 6,7 % du corps seraient concernés.

La DPJJ ne construit pas son projet à partir des besoins des services, des missions réellement exercées et des perspectives à offrir aux personnels. Elle attend d'abord de connaître le nombre de postes que le secrétariat général acceptera de requalifier, puis cherche les critères permettant de sélectionner les fonctions entrant dans cette enveloppe limitée.

Dès lors que le nombre de requalifications est fixé à un niveau aussi faible, l'administration est contrainte d'établir des critères de priorité pour départager les personnels. C'est précisément cette logique que nous contestons.

La CGT-PJJ refuse d'être placée dans la position de devoir désigner les quelques adjoints techniques qui « mériteraient » d'accéder à la catégorie B et ceux qui devraient en rester exclus. Une telle méthode ne peut que diviser les personnels et nourrir une incompréhension légitime.

17 POSTES EN UEAJ : LESQUELS ?

À ce stade, la DPJJ envisage donc de prioriser 17 adjoints techniques actuellement repérés en UEAJ, en raison de la dimension éducative et pédagogique des missions qu'ils exercent.

Cette présentation appelle toutefois des précisions. En effet, un plan de requalification porte juridiquement sur des postes, et non directement sur les agents qui les occupent, comme l'illustre le plan de requalification actuellement engagé dans la filière administrative.

Il convient donc de distinguer clairement les adjoints techniques aujourd'hui identifiés en UEAJ des postes que la DPJJ envisage effectivement de requalifier en catégorie B.

La CGT-PJJ demande donc une réponse précise à une question simple : Quels sont exactement les 17 postes d'UEAJ que la DPJJ envisage de requalifier en catégorie B ?

À notre connaissance, les cahiers des charges des UEAJ ne prévoient pas l'affectation d'adjoints techniques sur ce type d'unités. Cela laisse supposer que les personnels concernés sont aujourd'hui missionnés ou affectés dans le cadre d'une organisation expérimentale dont les contours restent particulièrement flous.

La CGT-PJJ s'interroge donc sur la nature réelle de ces postes et craint que certains puissent relever de missions normalement exercées par des professeurs techniques, classés en catégorie A. Si cette hypothèse se confirmait, une réforme présentée comme un passage de la catégorie C vers la catégorie B pourrait en réalité conduire à requalifier en catégorie B des fonctions jusqu'ici rattachées à des postes de catégorie A.



la
cgt **JUSTICE**
PJJ
vous informe !



RÉFORME DE LA FILIÈRE TECHNIQUE A LA DPJJ

LA CGT-PJJ PORTE UN PROJET GLOBAL POUR LA FILIÈRE TECHNIQUE

La CGT-PJJ refuse une réforme limitée à quelques promotions, construite à partir d'une enveloppe budgétaire fermée. Elle défend une véritable organisation de la filière technique, offrant des perspectives en catégories C, B et A.

Un adjoint technique d'entretien dans chaque hébergement

La CGT-PJJ condamne la suppression des postes d'adjoints techniques d'entretien dans les CEF appelés à devenir des UJPE. Nous revendiquons la présence d'au moins un adjoint technique d'entretien dans chaque structure d'hébergement. L'entretien, la sécurité des locaux et la qualité des conditions d'accueil constituent des missions indispensables au fonctionnement des établissements.

Créer un métier d'adjoint technique d'éducation (ATE) de nuit en catégorie B

La CGT-PJJ propose la création, en catégorie B, d'un métier d'adjoint technique d'éducation (ATE) de nuit. Ces personnels assureraient la continuité de la prise en charge et la sécurité de l'établissement durant la nuit comme c'était le cas à la PJJ avant la réforme de 2006. Cette organisation permettrait également aux éducateurs de se recentrer sur les temps éducatifs de journée et de limiter les alternances entre travail de jour et travail de nuit, particulièrement nocives pour la santé. Rappelons que la PJJ conserve un modèle qui a été abandonné dans la plupart des structures du médico-social.

La CGT-PJJ a toujours refusé le travail isolé. Cette exigence vaut aussi la nuit : les personnels doivent exercer au minimum en binôme. Un tel projet nécessiterait donc la création et la requalification de plusieurs centaines de postes, dans une logique de prévention et de sécurité.

Ces fonctions ne seraient en aucun cas imposées aux adjoints techniques actuellement en poste. Elles constitueraient une possibilité d'évolution professionnelle pour les agents souhaitant accéder à la catégorie B et exercer volontairement des missions de nuit. Cette réforme donnerait l'accès au service actif pour permettre un départ anticipé à la retraite, d'un suivi médical renforcé, d'indemnités revalorisées et de cycles de travail réellement protecteurs.

Construire également un accès à la catégorie A

La catégorie A est la grande absente du projet présenté par la DPJJ. Pourtant, la filière technique doit aussi offrir des perspectives vers des fonctions d'expertise, de coordination et de responsabilité. La CGT-PJJ considère notamment que des emplois de catégorie A doivent être créés dans les domaines de l'hygiène, la santé et de la sécurité au travail, ainsi que dans celui du patrimoine immobilier et du bâtiment.

UNE AUTRE AMBITION EST POSSIBLE
La CGT-PJJ revendique pour la filière technique :

- une catégorie C maintenue et revalorisée ;
- un adjoint technique d'entretien dans chaque hébergement ;
- une catégorie B pour les fonctions éducatives de nuit ;
- de véritables débouchés en catégorie A dans les métiers de la santé-sécurité au travail et le domaine bâtiminaire.

La filière technique mérite mieux que 24 promotions en quatre ans. Elle mérite une réforme globale, ambitieuse et construite à partir des besoins réels des personnels, des usagers et des services.